



Association Équestre de la Vallée Rocheuse de l'Outaouais Inc

www.aevro.org



RÈGLEMENT INTERNE



Organisation

L'Association Équestre de la Vallée Rocheuse de l'Outaouais (A.É.V.R.O) a été fondée, entre autres, dans le but de contribuer au développement de l'équitation western sur son territoire. Dans la poursuite de cet objectif, l'A.É.V.R.O a mis en place un circuit de compétition de gymkhana permettant aux cavaliers de tous âges et de tous niveaux d'évoluer dans cette discipline. Le comité organisateur, composé des membres élus au Conseil d'Administration, est secondé par une équipe de bénévoles et du personnel. Tous travaillent avec acharnement afin d'offrir un événement qui répond aux besoins des participants.

Table des matières

| | |
|---|---|
| Préambule | 4 |
| Section 1: Déroulement des compétitions | 4 |
| 1. Admissibilité compétiteurs et spectateurs; | 4 |



| | |
|---|----------|
| 2. Tenue vestimentaire | 5 |
| 2.1. Lors de la tenue des épreuves reconnues par la FEQ..... | 5 |
| 2.2. En dehors de la tenue des épreuves approuvées par la FEQ (période de réchauffement, épreuves du vendredi soir, Grand Prix, etc)..... | 6 |
| 2.2.1. La tenue de style western est requise;..... | 6 |
| 3. Obligations relatives à l'utilisation du site de l'ÂÉVRO: | 6 |
| SECTION 2: EPREUVES | 7 |
| 4. Inscription..... | 7 |
| 5. Règles particulières: Cavaliers et montures | 7 |
| 6. Remboursement/modification | 8 |
| 7. Horaire..... | 8 |
| 7.1. Réchauffement (warm up) | 8 |
| 7.2. Déroulement des épreuves | 8 |
| 8. Ordre de passage | 9 |
| 9. Déroulement | 10 |
| 10. Catégories..... | 11 |
| 10.1. BOUT-CHOUX:..... | 11 |
| 10.2. PEE-WEE: | 11 |
| 10.3. JUNIOR:..... | 11 |
| 10.4. OUVERTE: | 11 |
| 11. Pointage..... | 12 |
| 12. Bourse..... | 12 |
| 12.1. Paiement des bourses catégories ouvertes | 12 |
| 13. Bourses selon le nombre de compétiteurs catégories Juniors: | 14 |
| 14. Bourse selon le nombre de compétiteurs catégories ouvertes:..... | 16 |
| 15. COMPILATIONS DES POINTS POUR LA SAISON | 17 |
| 16. Obligation de bon comportement du cavalier | 18 |
| 17. Obligation de bon comportement à l'égard des chevaux | 18 |



Préambule

En ce qui concerne la discipline de Gymkhana, l'ÂÉVRO s'est donné comme mission de favoriser la participation à ce sport équestre à tous ses membres, le tout dans le respect des principes et des règles établies. Le présent règlement interne a pour but de préciser les règles applicables lors de la tenue des compétitions de gymkhana organisées par l'ÂÉVRO et d'en assurer leurs applications uniformes.

Advenant qu'une situation n'est pas couverte par les présents règlements internes, les règlements de Cheval Québec (CQ) s'appliquent. Ces derniers ont également préséance en cas de conflit.

Section 1: Déroulement des compétitions

1. Admissibilité compétiteurs et spectateurs;

- 1.1. Pour être sur le site de la compétition, toute personne, âgée de plus de douze (12) ans, doit obligatoirement être détenteur d'un bracelet (passe de jour) acheté pour le jour de la compétition.
- 1.2. Pour être sur une monture tout cavalier âgé de 18 ans et moins doit porter le casque protecteur et ce pour l'ensemble du site de la compétition.
- 1.3. Il est interdit d'être sur une monture à moins d'avoir une assurance responsabilité émise par Cheval Québec (CQ) ou de la Fédération Équestre de l'Ontario (F.E.O.). Cette règle s'applique en tout temps pour tout cavalier (compétiteur ou non) se trouvant sur le site de la compétition. Une preuve d'assurance peut être demandée par un membre du Comité Organisateur.
- 1.4. Il est interdit d'être dans l'aire de réchauffement ou dans le manège à moins d'être membre en règle de l'ÂÉVRO, de Cheval Québec ou de la Fédération Équestre de l'Ontario (F.E.O).



Afin de participer à une compétition organisée par l'ÂÉVRO, tout cavalier doit

- 1.5. Être membre en règle de l'ÂÉVRO pour la saison en cours ou être membre en règle de l'Association expressément invitée à participer à l'évènement;
- 1.6. Être membre en règle de Cheval Québec– pour les résidents du Québec, ou de la F.E.O. – pour les résidents de l'Ontario; Si le cavalier ne peut démontrer qu'il est membre en règle il DEVRA se procurer un permis de participation pour la journée en cours (passe d'un jour);
- 1.7. Avoir fourni un test Coggins négatif daté de moins de 24 mois pour chaque monture apportée sur les lieux de la compétition;
 - 1.7.1. Pour les cavaliers participants au Championnat Provincial, un test Coggins négatif daté de moins de 12 mois sera requis;
- 1.8. Porter durant toutes les épreuves le bracelet remis à l'entrée, sous peine de disqualification. Cette règle s'applique aux cavaliers âgés de plus de douze (12) ans;

2. Tenue vestimentaire

2.1. Lors de la tenue des épreuves reconnues par Cheval Québec (CQ)

(sont considérés comme épreuves reconnues par CQ les épreuves ou les cavaliers peuvent cumuler des points)

- 2.1.1. La tenue vestimentaire de style western est requise en tout temps dans le manège et l'aire d'attente;
- 2.1.2. Tout cavalier devra entrer dans le manège coiffé de son chapeau western ou de son casque protecteur, sous peine d'être disqualifié;
- 2.1.3. Le port du casque protecteur certifié, muni d'une mentonnière ou harnais de retenue (bombe) est obligatoire en tout temps pour les cavaliers de dix-huit ans et moins;
- 2.1.4. La chemise à manche trois-quarts est permise. Le port du chandail est interdit et les chemises à manches roulées ne sont pas permises;



- 2.1.5. Le juge peut pénaliser un cavalier dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme. Le juge peut aussi, à sa discrétion, autoriser des ajustements à la tenue vestimentaire afin de s'adapter aux conditions météorologiques;
- 2.1.6. Le port de la ceinture n'est pas obligatoire.

2.2. En dehors de la tenue des épreuves approuvées par CQ (période de réchauffement, épreuves du vendredi soir, Grand Prix, etc)

- 2.2.1. La tenue de style western est requise;
- 2.2.2. Le port du chandail à manche longue (avec le col rond type rodéo) est autorisé.

3. Obligations relatives à l'utilisation du site de l'AÉVRO:

- 3.1. Le site sera ouvert à compter du vendredi midi;
- 3.2. Tous les spectateurs âgés de 13 ans et plus DOIVENT porter leur bracelet dès leur entrée sur le site afin d'être admissible sur le site;
- 3.3. Les génératrices doivent être fermées entre 23h00 et 6h00;
- 3.4. Les bouteilles de vitres sont interdites sur le terrain;
- 3.5. Les chiens doivent être gardés en laisse;
- 3.6. L'aire de stationnement identifié pour les remorques/motorisés doit être respecté et il est interdit de modifier l'aire de stationnement déterminé. Sauf autorisation contraire du Comité organisateur, il est interdit d'utiliser deux espaces de stationnement pour une installation (set-up). Une installation comprend la remorque pour les chevaux ET le motorisé, véhicule/tente ou autres types d'habitation utilisés pour le confort des cavaliers;
- 3.7. Les déchets doivent être mis dans un sac de vidange et doivent être déposés dans le conteneur à déchets et/ou poubelles et/ou recyclages prévus à cet effet;
- 3.8. Le fumier doit être amassé et rassemblé à un seul endroit par aire de stationnement pour faciliter le nettoyage.
- 3.9. Il est de la responsabilité du locataire d'un terrain de s'assurer, avant de quitter les lieux sous sa responsabilité, que les ordures et déchets de toutes sortes soient déposés dans les



conteneurs à cet effet et que le fumier soit disposé en un tas sur le terrain, le tout sous peine d'amende de \$25,00 par terrain;

- 3.9.1. En tout temps, il est interdit de laisser vos montures en liberté dans le manège, afin qu'elles se dégourdissent et ou bien pour passer la nuit sans surveillance.

SECTION 2: EPREUVES

4. Inscription

- 4.1. Pour participer à une épreuve un cavalier doit être préalablement inscrit et avoir acquitté les frais d'inscription;
- 4.2. Un cavalier ne peut s'inscrire que dans une division d'âge par épreuve. Par exemple, un cavalier ne peut s'inscrire, pour une même épreuve, dans sa catégorie ainsi que dans la catégorie supérieure;
- 4.3. Les cavaliers, âgés de plus de douze ans, doivent porter durant toutes les épreuves reconnues par CQ le bracelet remis à l'entrée, sous peine de disqualification;
- 4.4. Des périodes de pré- inscription sont offertes sur le site internet de l'AEVRO, jusqu'au mercredi précédent la compétition;
- 4.5. Des périodes d'inscription sont offertes sur le site de la compétition, la veille ainsi que le matin même de la compétition selon une durée établie par le Comité Organisateur;
- 4.6. Les inscriptions pour les grand-prix se feront entre 15h00 et 16h00 la journée de la tenue de l'épreuve ou à tout autre moment déterminé par le Comité Organisateur;
- 4.7. Pour participer à une épreuve du samedi soir (grand-prix ou autres) un cavalier et une monture doivent avoir participé à au moins une classe dans la journée.

5. Règles particulières: Cavaliers et montures

- 5.1. Un cavalier peut présenter un maximum de trois (3) montures par épreuve (exceptions: Course de sauvetage, Échange de cavaliers);
- 5.2. La même monture peut être utilisée par d'autres membres de la famille immédiate dans la même classe pour les catégories Pee-Wee et Bout-Choux;



- 5.3. Une monture ne peut passer plus d'une fois dans une même classe dans les catégories juniors et ouvertes;
- 5.4. Les cavaliers de 18 ans et moins ne sont pas autorisés à monter un étalon;
- 5.5. La classe exhibition du samedi et du dimanche est réservée au monture de cinq (5) ans et moins. Les papiers (ou attestation du vétérinaire) sont obligatoires.

6. Remboursement/modification

- 6.1. Pour une monture blessée, il sera possible d'avoir un remboursement si la monture a été confirmée blessée par un membre du Comité Organisateur ou par le juge. La monture ne pourra pas participer à un autre évènement de la même journée y compris les grands-prix. Les bourses, déterminées selon le nombre d'inscription, seront ajustées en conséquence;
- 6.2. En cas de blessure, un cavalier peut demander un remboursement pour les épreuves auxquelles il n'a pas participé. Le cavalier ne pourra pas participer à l'épreuve du grand-prix également. Il devra indiquer la nature de sa blessure et remplir tout formulaire qui pourrait être requis à cet effet. Son inscription sera rayée du système. Les bourses, déterminées selon le nombre d'inscription, seront ajustées en conséquence;
- 6.3. Tout cavalier peut demander qu'un seul changement de cavalier ou de monture soit apporté après la fermeture des inscriptions mais avant le début de la catégorie. Un frais de \$10.00 sera exigé. Aucun changement ne sera autorisé si un remboursement a été fait.

7. Horaire

Les compétitions sur le site de l'AEVRO se dérouleront tel qu'indiqué ci-dessous. Cependant des modifications peuvent être apportées compte tenu de la température, d'un bris d'équipement, ou d'un évènement hors du contrôle du Comité Organisateur.

7.1. Réchauffement (warm up)

7.1.1. La période de réchauffement prend fin à 6h45 les samedis et dimanches;

7.1.2. Les cavaliers doivent quitter le manège dès qu'un membre du Comité leur en fait la demande.

7.2. Déroulement des épreuves

7.2.1. Dès que le manège est prêt les épreuves débiteront selon l'ordre suivant:



- Exhibition futurité barils (Monture de 5 ans et moins. Maximum 2 départs par monture) □ Bout-Choux: Barils et aller-retour
- □ Pôles:
 - o Pee-wee
 - o Junior
 - o Classe ouverte
- Relais: Classe omnium (incluant pee-wee et junior)

- Barils Femmes (le samedi) Barils Hommes (le dimanche)
- Sauvetage: Classe omnium (incluant pee-wee et junior)
- Barils
 - o Pee-wee
 - o Junior
 - o Homme (le samedi) Femme (le dimanche)
- Échange: Classe omnium
- Aller-retour
 - o Pee Wee
 - o Junior
 - o Classe ouverte
- Flag (Samedi) Trou de serrure (Dimanche): Classe omnium (incluant pee-wee et junior)
- Fin des épreuves approuvées par la CQ.

Si le temps le permet, des Grand-Prix ou épreuves amicales seront offertes le samedi soir. Les cavaliers en seront avisés dans les meilleurs délais possibles.

8. Ordre de passage

- 8.1. L'Ordre de passage des cavaliers est déterminé au sort et sera affiché à des endroits stratégiques dans les meilleurs délais possible;
- 8.2. En cas d'erreur du système ou d'erreur de l'entrée des données, le cavalier omis sera ajouté à la fin de la liste;
- 8.3. Il est de la responsabilité du cavalier de s'assurer que son nom apparaît sur l'ordre de passage et, en cas d'omission, d'en aviser le Comité Organisateur avant le début de la catégorie;
- 8.4. L'ordre de passage affiché ne sera refait qu'en cas d'erreur majeure, le tout afin de ne pas perturber le déroulement de la compétition;



- 8.4.1. Si après qu'il ait été affiché, l'ordre de passage doit être refait, le Comité Organisateur en avisera les cavaliers en faisant entendre une alarme. Il demeure toutefois de la responsabilité des cavaliers d'aller vérifier les changements apportés à l'ordre de passage initialement publié;

9. Déroulement

- 9.1. Le cavalier aura trente (30) secondes, lorsque le cavalier précédent aura quitté la chute, pour se présenter dans la zone d'attente. Il disposera ensuite d'un autre trente (30) secondes pour traverser les chronomètres. Si ces temps ne sont pas respectés, le juge pourra le disqualifier;
- 9.2. Le cavalier doit attendre le signal officiel avant d'entrer dans le manège pour débiter l'épreuve, sous peine de disqualification;
- 9.3. Les chevaux sont permis au "running start" dans la chute de départ. Le juge peut modifier cette autorisation pour des questions de sécurité;
- 9.4. Le cavalier doit garder le contrôle de son cheval lorsqu'il entre et sort du manège et en tout temps lorsqu'il est dans l'espace de réchauffement ou dans la zone d'attente, sous peine de disqualification;
- 9.5. Dès qu'un cavalier et son cheval sont rendus à l'intérieur du manège, ce cavalier ne peut recevoir l'aide de quiconque, sous peine d'être disqualifié. Cet article ne s'applique pas à la catégorie bout-choux;
- 9.6. Dans les épreuves "Pôles", un cavalier qui fait tomber un obstacle doit arrêter sa course et sortir de manège dès que le juge a sifflé. À défaut, ce cavalier peut être disqualifié pour toute période que le juge pourra établir;
- 9.7. Le non-respect du parcours entraîne la disqualification;
- 9.8. L'usage modéré de la cravache, "bull whip" et éperons est toléré seulement en arrière de la sangle principale;
- 9.9. Si, lors du déroulement d'une épreuve, le terrain devient dangereux, le juge peut décider de recommencer l'épreuve et doit aviser le comité organisateur afin de retravailler ou replacer le manège. Seuls les concurrents ayant obtenu un chronométrage reprennent l'épreuve. Une fois le manège adéquat, l'épreuve se poursuit avec le prochain cavalier qui devait passer et ceux qui ont déjà passé reprendront leur parcours à la fin;



- 9.10. La perte du chapeau n'entraîne pas la disqualification, sauf si volontaire. Cependant le comité organisateur pourra imposer une pénalité s'il y a abus;
- 9.11. En cas de perte d'équipement, le cavalier, lorsqu'il a terminé son parcours, ne doit pas demeurer dans le manège. Le juge ou son assistant lui remet lui-même l'article perdu sur le côté du manège. Tout ceci pour éviter des pertes de temps;

10. Catégories

10.1. BOUT-CHOUX:

Les épreuves de cette catégorie sont réservées aux jeunes cavaliers, membre en règle, dont l'accompagnateur peut traverser la ligne des chronomètres dans le manège, soit avec ou sans laisse. L'accompagnateur doit avoir sa carte de CQ ou de la FEO.

10.2. PEE-WEE:

Les épreuves de cette catégorie sont réservées aux membres en règles âgés de moins de 13 ans le 1^{er} janvier de l'année en cours;

Aucun accompagnateur ne peut traverser la chute de départ, sous peine de disqualification du cavalier(ère);

- 10.2.1. Le cavalier de catégorie pee-wee peut s'inscrire dans une catégorie supérieure. Cependant, il ne pourra plus retourner dans sa catégorie par la suite, à moins qu'il s'agisse d'une catégorie Omnium

10.3. JUNIOR:

Sauf tel que prévu à l'article 10.2.1, les épreuves de cette catégorie sont réservées aux membres en règle ayant entre 13 ans et 18 ans le 1^{er} janvier de l'année en cours;

- 10.3.1. Le cavalier de catégorie junior, peut s'inscrire dans une catégorie supérieure. Cependant il ne pourra plus retourner dans sa catégorie par la suite, à moins qu'il s'agisse d'une catégorie Omnium

10.4. OUVERTE:

- 10.4.1. Catégories pour les membres en règles ayant 18 ans et plus, sauf tel que prévu aux articles 10.2.1 et 10.3.1



10.5. OMNIUM

10.5.1. Catégories pour tous les membres en règles peu importe leur catégorie d'âge. Il s'agit de catégories pour lesquelles il n'existe pas de catégorie pee-wee ou junior (ex. drapeau, trou de serrure, relais, sauvetage et échange de cavalier);

11. Pointage

11.1. Les points accumulés dans chaque D sont:

| | |
|----------------------------|-----------|
| 1 ^{ère} position: | 11 points |
| 2 ^e position: | 9 points |
| 3 ^e position: | 8 points |
| 4 ^e position: | 7 points |
| 5 ^e position: | 6 points |
| 6 ^e position: | 5 points |
| 7 ^e position: | 4 points |
| 8 ^e position: | 3 points |
| 9 ^e position: | 2 points |
| 10 ^e position: | 1 point. |

11.2. En cas d'égalité pour une place au classement d'une épreuve, les cavaliers impliqués sont déclarés co-gagnants de la position et se méritent le même nombre de points;

12. Bourse

12.1. Paiement des bourses catégories ouvertes



| | | | | | | |
|----------|--|---|---|---|---|-------------------------|
| | D FEMME inscriptible | PÔLE (50 4D rptions. | ALLER-RETOUR 4D | U DE RURE E' PEAU 3 inscriptible | RELAIS 2D équipes | 150\$ 130\$ 110\$ |
| 1D | 1e 2e 150\$ 3e 130\$ 4e 110\$ 4e 105\$ | 1D 1e 2e 90\$ 3e 85\$ 4e 80\$ 4e 75\$ Total 330\$ | 1D inscriptible 90\$ 1e 85\$ 2e 80\$ 3e 75\$ 4e 330\$ Total 70\$ | 1D 1e 85\$ 2e 85\$ 3e 75\$ 4e 65\$ Total 60\$ | 1D 1e 90\$ 2e 85\$ 3e 70\$ 4e 565\$ 5e 70\$ Total 60\$ | |
| 5e 100\$ | 6e 95\$ Total 690\$ | 1e 70\$ 2e 65\$ 3e 60\$ 4e 55\$ Total 250\$ | 2D 1e 60\$ 2e 55\$ 3e 250\$ 4e 50\$ Total 50\$ | 2D 1e 80\$ 2e 75\$ 3e 70\$ 4e 310\$ Total 310\$ | 2D 1e 50\$ 2e 40\$ 3e 30\$ 4e 250\$ 5e 815\$ Total 815\$ | |
| 2D | 1e 2e 90\$ 3e 80\$ 4e 70\$ 5e 65\$ 6e 60\$ Total 55\$ | 2D 1e 2e 50\$ 3e 45\$ 4e 40\$ 4e 35\$ Total 170\$ | 3D 1e 40\$ 2e 35\$ 3e 170\$ 4e 30\$ Total 30\$ | 3D 1e 65\$ 2e 60\$ 3e 55\$ 4e 50\$ Total 230\$ | | |
| 3D | 1e 2e 420\$ 3e 50\$ 4e 45\$ 40\$ 35\$ | 3D 1e 2e 30\$ 3e 25\$ 20\$ | 4D 1e 20\$ 2e 20\$ 3e 20\$ | 3D 1e 45\$ 2e 40\$ 3e 35\$ 4e 30\$ Total 150\$ | TOTAL | |
| | 5e 30\$ 6e 25\$ Total 225\$ | 4e 15\$ Total 90\$ | 4e 15\$ Total 90\$ | TOTAL 690\$ | | |
| | Femmes 1,335\$ Hommes + 1,335\$ TOTAL 2,670\$ | TOTAL 840\$ | TOTAL 840\$ | | | |



| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| SAUVETAGE 2D (40 équipes inscrites) 1D 1e et +) 2e 150\$ 3e 130\$ 4e 110\$ 5e 90\$ Total 85\$ 565\$ 2D 1e 2e 70\$ 3e 60\$ 4e 50\$ 5e 40\$ Total 30\$ 250\$ TOTAL 815\$ | ÉCHANGE 2D (40 équipes inscrites et +) 1D 1e 2e 3e 150\$ 4e 130\$ 5e 110\$ Total 90\$ 85\$ 2D 1e 565\$ 2e 3e 70\$ 4e 60\$ 5e 50\$ Total 40\$ 30\$ 250\$ TOTAL 815\$ | | | |
|--|---|--|--|--|

12.2. Paiement des bourses des catégories juniors

| | | | |
|--|---|---|--|
| +) RIL D 1D 1e (30 inscriptions et 2e 3e 40\$ Total 35\$ 2D 1e 30\$ 2e 105\$ 3e Total 25\$ 20\$ 3D 1e 15\$ 2e 60\$ 3e Total 10\$ 5\$ TOTAL 15\$ 3D 180\$ | ALLER RETC (30 inscriptions et 1D 30\$ 25\$ 22\$ 77\$ 2D 1e 20\$ 15\$ 2e 12\$ 3e 47\$ Total 10\$ 5\$ 3D 1e 15\$ 2e 3e 15\$ Total 139\$ 1e 5\$ 2e 3e Total TOTAL 3D | PÔLES 3D (30 inscriptions et +) 1D 1e 2e 3e Total 2D 1e 30\$ 2e 25\$ 3e 22\$ Total 77\$ 3D 1e 20\$ 2e 15\$ 3e 12\$ Total 47\$ L 3D 10\$ 5\$ TOT 15\$ 139\$ | TROU DE SERRURE ET DRAPEAU 3D inscriptions. et +) 1D (30 25\$ 22\$ 1e 77\$ 2e 3e 20\$ Total 15\$ 12\$ 2D 1e 47\$ 2e 3e 10\$ Total 5\$ 3D 1e 15\$ 2e 3e Total TOTAL 3D 139\$ |
|--|---|---|--|

13. Bourses selon le nombre de compétiteurs catégories Juniors:



Jeux de centre :

BARILS 3D (3 divisions payantes):

- 5 à 14 inscriptions; paie le meilleur temps dans chaque "D".

- 15 à 29 inscriptions; paie les 2 meilleurs temps dans chaque "D".

- 30 inscriptions et plus; paie les 3 meilleurs temps dans chaque "D".

Temps: 1D = meilleur temps; 2D = 1 seconde du meilleur temps; 3D = 2 secondes du meilleur temps. (ex.: si le meilleur temps de la journée est 17 sec. le 2D est de 18 sec., le 3D est 19 sec.)

ALLER-RETOUR 3D

- 5 à 14 inscriptions; paie 1

- 15 à 29 inscriptions; paie 2

- 30 inscriptions et plus; paie 3

Temps: 1D = meilleur temps;

2D = 0.5 sec.; 3D = 1 sec.

DRAPEAU 3D

- 5 à 14 inscriptions ; paie 1

- 15 à 29 inscriptions ; paie 2

- 30 inscriptions et plus ; paie 3

Temps: 1D = meilleur temps;

2D = 0.5 sec.; 3D = 1.5 sec.

PÔLES 3D

- 5 à 14 inscriptions ; paie 1

- 15 à 29 inscriptions ; paie 2

- 30 inscriptions et plus; paie 3

Temps: 1D = meilleur temps;

2D = 1.5 sec.; 3D = 3 sec.

TROU DE SERRURE 3D

- 5 à 14 inscriptions ; paie 1

- 15 à 29 inscriptions ; paie 2

- 30 inscriptions et plus ; paie 3

Temps: 1D = meilleur temps;

2D = 0.5 sec.; 3D = 1sec.



14. Bourse selon le nombre de compétiteurs catégories ouvertes et omnium:

Jeux de centre :

BARILS FEMMES ET HOMMES 3D + 4D* (3 divisions payantes):

- 5 à 19 inscriptions ; paie le meilleur temps dans chaque "D".
- 20 à 29 inscriptions ; paie les 2 meilleurs temps dans chaque "D".
- 30 à 39 inscriptions ; paie les 3 meilleurs temps dans chaque "D".
- 40 à 59 inscriptions ; paie les 4 meilleurs temps dans chaque "D".
- 60 à 79 inscriptions ; paie les 5 meilleurs temps dans chaque "D".
- 80 inscriptions et plus ; paie les 6 meilleurs temps dans chaque "D".

Temps : 1D = meilleurs temps; 2D = 1 seconde ; 3D = 2 sec. et 4D* = 3 sec. du meilleur temps.

ALLER-RETOUR 4D

- 5 à 19 inscriptions ; paie 1, 20 à 29 inscriptions ; paie 2
 - 30 à 49 inscriptions ; paie 3, 50 inscriptions et plus ; paie 4
- Temps : 1D = meilleurs temps; 2D = 0.5 sec.; 3D = 1, sec.; 4D = 1,5 sec.

DRAPEAU 3D + 4D* et TROU DE SERRURE 3D + 4D*

- 5 à 15 inscriptions ; paie 1, 16 à 19 inscriptions ; paie 2
 - 20 à 29 inscriptions ; paie 3, 30 inscriptions et plus ; paie 4
- Temps : 1D = meilleurs temps; 2D = 0.5 sec.; 3D = 1, sec.; 4D* = 1,5 sec.

PÔLES 4D

- 5 à 19 inscriptions ; paie 1, 20 à 29 inscriptions ; paie 2
 - 30 à 49 inscriptions ; paie 3, 50 inscriptions et plus ; paie 4
- Temps : 1D = meilleurs temps; 2D = 1 sec.; 3D = 2 sec.; 4D = 3 sec.

* Pas de bourse dans ces divisions mais les points sont comptabilisés à la fin de l'année (Top-Riders).

—

Tour de ring :

RELAIS 2D



- 5 à 9, inscriptions ; paie 2, 10 à 19 inscriptions ; paie 3, 20 à 39 ins. ; paie 4, 40 ins. et plus ; paie 5

Temps : 1D = meilleurs temps; 2D = 1. sec.

(Si plus de 40 équipes, 2 positions dans le 3D seront ajoutées. Aucun point n'est attribué pour cette catégorie bonnie).

SAUVETAGE 2D

- 5 à 9, inscriptions ; paie 2, 10 à 19 inscriptions ; paie 3, 20 à 39 ins. ; paie 4, 40 ins. et plus ; paie 5

Temps : 1D = meilleurs temps; 2D = 0,5 sec.

ÉCHANGE 2D

- 5 à 9, inscriptions ; paie 2, 10 à 19 inscriptions ; paie 3, 20 à 39 ins. ; paie 4, 40 ins. et plus ; paie 5

Temps : 1D = meilleurs temps; 2D = 0,5 sec.

15. COMPILATIONS DES POINTS POUR LA SAISON

- 15.1. Un Cavalier devra avoir assisté à plus de 50% des compétitions pour obtenir un prix. Dans la catégorie bout-choux et pee-wee, le cavalier devra participer à au moins 3 journées de compétition;
- 15.2. Un cavalier a droit à seulement un changement de monture durant la saison en raison d'une blessure, de vente ou mort de la monture. Les points de la première monture seront transférés à la nouvelle monture. Si la monture blessée revient dans la compétition, les points de cette dernière repartiront à zéro. Si le cavalier a deux (2) montures, il ne peut pas croiser les points accumulés d'une monture à l'autre. Les points ne peuvent être transférés qu'à une nouvelle monture;
- 15.3. Un cavalier ne peut transférer les points accumulés pour son sauteur à un sauteur remplaçant. Si le cavalier remplace son sauteur ceci constituera une nouvelle équipe;



GÉNÉRALITÉS

16. Obligation de bon comportement du cavalier

- 16.1. En tout temps le cavalier doit s'abstenir d'avoir une conduite antisportive;
- 16.2. Le cavalier doit se conformer aux exigences des règlements et des règles de conduite de l'AEVRO et Cheval Québec;
- 16.3. Aucune violence verbale ou physique envers les officiels, membres du comité organisateur, bénévoles, aides et autres membres de l'ÂÉVRO, ne sera tolérée sous peine de disqualification et même d'expulsion;

17. Obligation de bon comportement à l'égard des chevaux

- 17.1. En tout temps un cavalier doit s'abstenir de faire subir aux chevaux des mauvais traitements et de faire preuve de cruauté à leur endroit. Constituent notamment des mauvais traitements
 - 17.1.1. L'usage excessif des éperons;
 - 17.1.2. Saccades excessives des rênes;
 - 17.1.3. Frapper le cheval avec ou sans objet;
 - 17.1.4. Faire travailler le cheval de façon excessive;
 - 17.1.5. Administrer à un cheval des substances interdites.

RÈGLEMENT INTERNE APPROUVÉ par le Conseil d'Administration pour la saison 2017.